République française
COTE D'OR
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D2018-39

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
25/10/2018
Date d'affichage
06/11/2018

Le 5 novembre 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

Etaient présents:
CHAPOTOT Jocelyn, , ~~GIRARD François~~ , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, ~~CORNESSE Jean-Pierre~~, DESBOIS Charline, ~~GIRARDIN Carine~~, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, ~~PAUVERT Yohan~~, ~~PAJOT Marc~~.

Procuration : GIRARD François à Jocelyn CHAPOPOT
CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE Roseline
Absents : PAJOT Marc, GIRADIN Carine, PAUVERT Yohan
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire: MORTIER Céline

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET CANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'équilibrer le budget Cantine 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE de prendre les décisions modificatives suivantes :

1/ Fonctionnement :

Dépenses : 3 500 €	Recettes :
6042 + 2 000	7067 + 3 500 €
6218 + 1 500	

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT